



Nouveaux tarifs pour le stationnement

Conférence de presse du 5 avril 2023

- 1 | Mesures
- 2 | Contexte mobilité
- 3 | Enjeux financier pour la commune
- 4 | Où se renseigner ?

1 | Mesures

Mesure 1
15.05.23

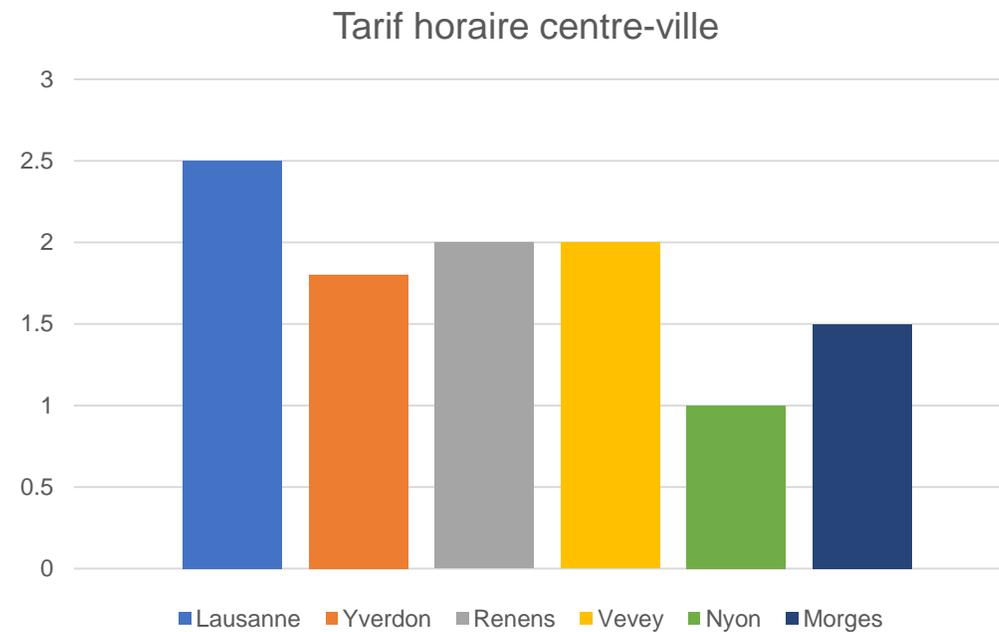
Nouvelle tarification du stationnement public

Mesure 2
01.09.23

Restriction de l'accès à la carte à gratter (uniquement pour les résidents)

1 | Mesure n°1 : Nouvelle tarification

Comparaison vaudoise tarifs horaires dans les centres-villes



1 | Mesure n°1 : Nouvelle tarification

Dès le 15 mai prochain :

Secteur	Tarif actuel	Nouveau tarif
Centre-ville	1.50 / h	1.80 / h
Rives du Lac	1.00 / h	1.30 / h
Carte journalière Rives	6.00 / jour	10.00 / jour
Carte semaine Rives	25.00 / semaine	40.00 / semaine
Carte journalière résident	6 00 / jour	8.00 / jour
Autorisation résident	270.00 / an	320.00 / an



Pour les usagers utilisant les moyens de paiement digitaux, les frais relatifs à l'usage des applications mobiles seront, dès le 15 mai, reportés sur l'usager, à l'image d'autres villes romandes (Lausannes, Morges, Fribourg). Le paiement à l'horodateur n'est pas impacté.

1 | Mesure n°1 : Nouvelle tarification



Légende :

-  **Centre-ville, Iles et Y-Parc**
Tarif :
1.80 CHF/h
-  **Rives du Lac**
Tarifs :
1.30 CHF/h
10.00 CHF/jour
40.00 CHF/semaine
-  **Quartiers résidentiels**
Zone à disque (gratuit)

Macaron résident :
320 CHF/an ou 160 CHF/6 mois

1 | Mesure n°2 : Cartes à gratter

Dès le 1^{er} septembre 2023 :

- Suppression de la vente de la carte à gratter dans les zones à disque pour les non-résidents
- Suppression de la version dématérialisée. Uniquement version papier, disponible au guichet PNV, uniquement pour les résident(e)s yverdonnois(e)s
- Transmission possible à leur visiteurs pour permettre un stationnement prolongé sur domaine public (p.ex le samedi à midi ou un après-midi de semaine)



1 | Rappel des solutions existantes pour les pendulaires

TYPE A

Accès à un parking dédié, du lundi au samedi
CHF 540.-/6 mois ou CHF 1080.-/an
l'ayant droit à l'autorisation de type A peut faire la demande d'une autorisation de type B ou C

TYPE B

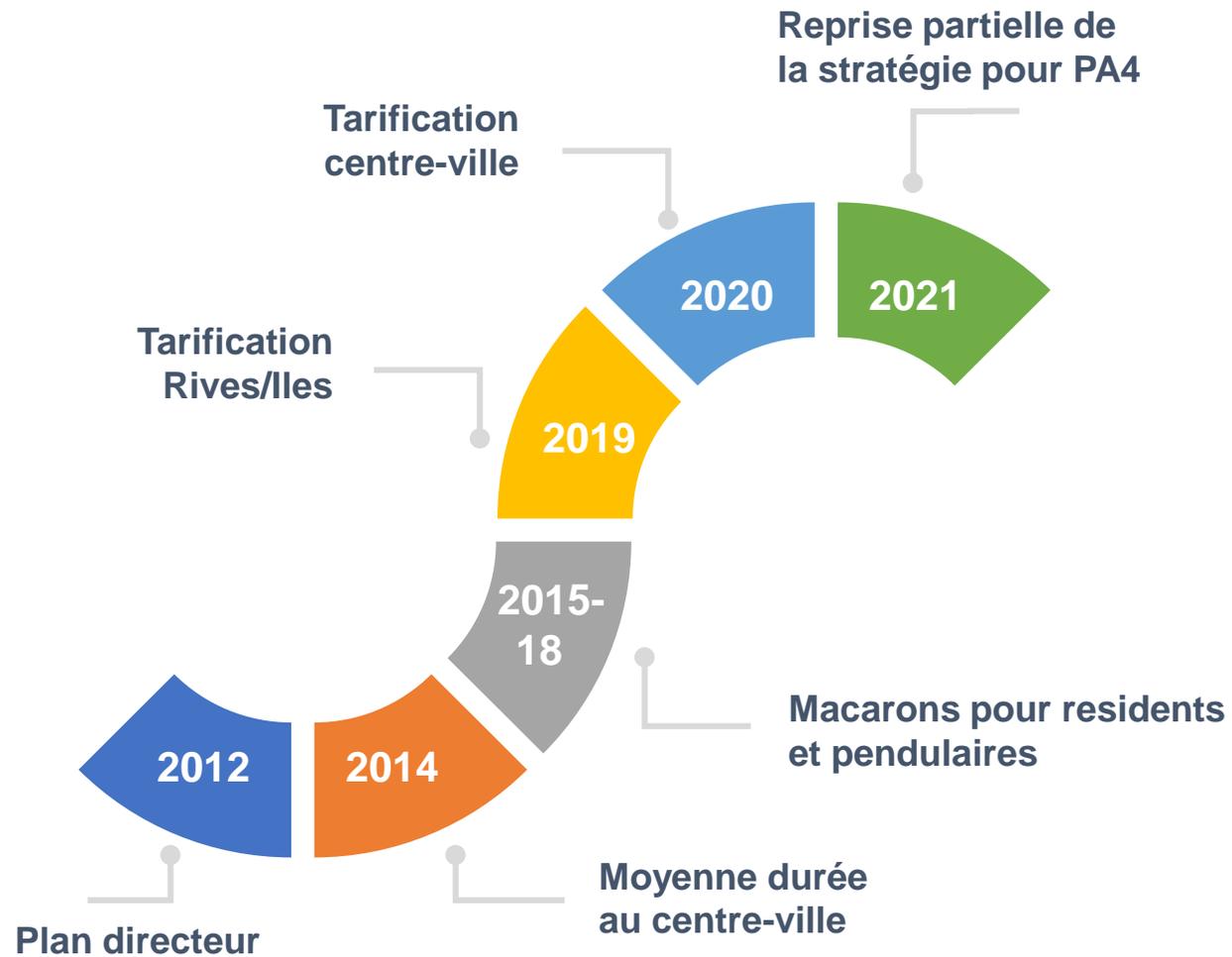
Accès à un parking dédié, 120 jours/an
CHF 540.-/an
l'ayant droit à l'autorisation de type B peut faire la demande d'une autorisation de type C

TYPE C

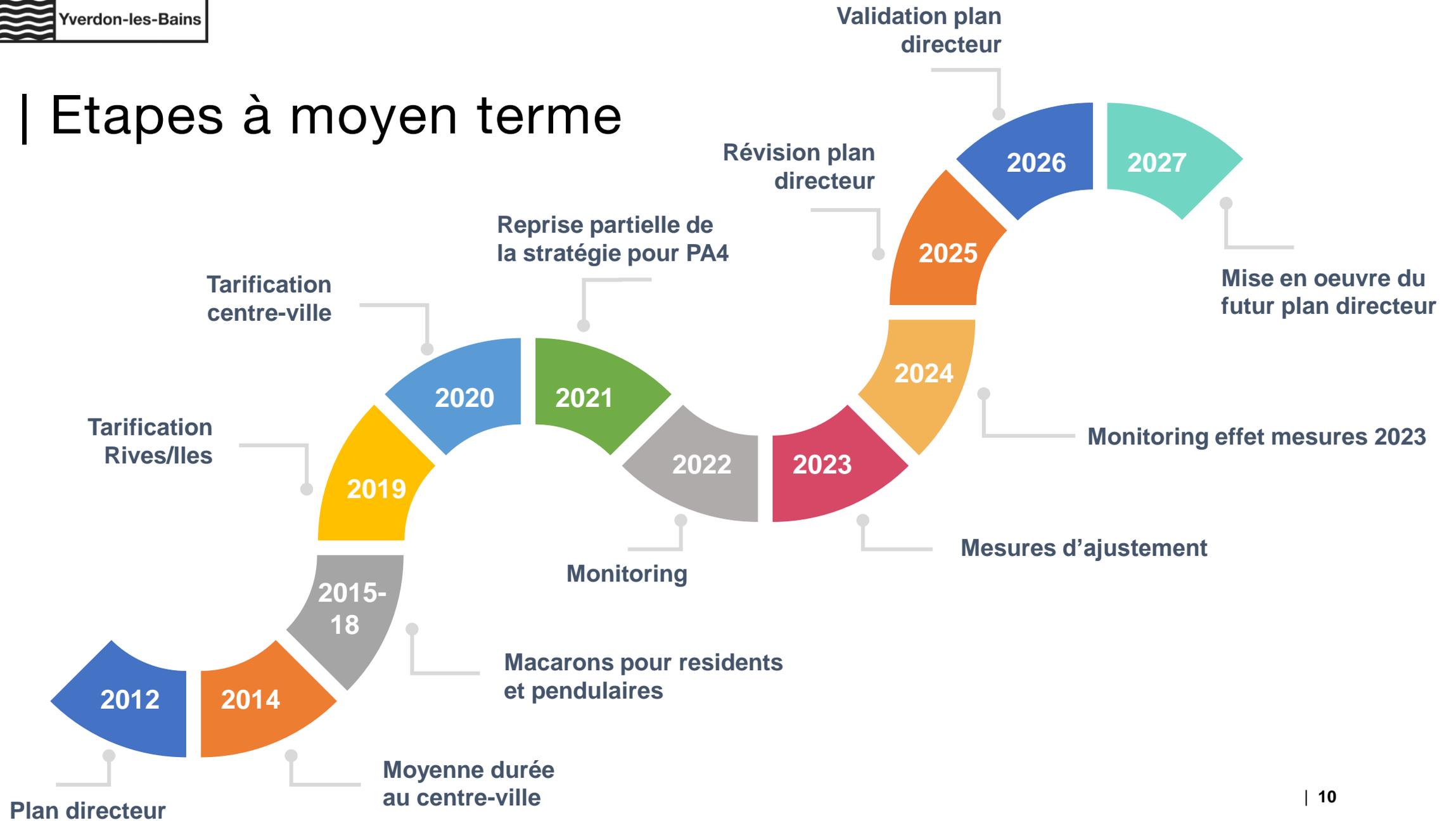
Accès à un parking dédié, 240 demi-journées/an
(6 h consécutives)
CHF 540.-/an
l'ayant droit à l'autorisation de type C peut faire la demande d'une autorisation de type B



2 | Contexte



2 | Etapes à moyen terme



3 | Enjeux financiers pour la commune

Nouvelle tarification du stationnement public

- Le ratio entre les recettes du stationnement et l'ensemble des recettes de la Ville croît légèrement: 1,47% en 2019, 1,75% au budget 2023.

Ville	Tarif horaire (centre-ville)
Lausanne	2.50
Montreux	2.00
Renens	2.00
Vevey	2.00
Pully	2.00
Yverdon-les-Bains	1.80
Prilly	1.70
Morges	1.50
Nyon	1.00



Moyenne des villes comparées

4 | Où se renseigner ?

- ✓ Site internet communal www.yverdon-les-bains.ch/stationnement
- ✓ Flyers explicatif pour les pendulaires
- ✓ Office du stationnement (cf. coordonnées ci-contre)

MARCHE À SUIVRE

- 1 Télécharger le formulaire de demande d'autorisation en ligne sur www.ylb.ch/stationnement
- 2 Transmettre le formulaire et les annexes demandées à l'Office du stationnement (coordonnées ci-dessous)
- 3 S'enregistrer (créer un compte) sur www.parkingpay.ch
- 4 A la réception du courriel de validation de votre demande d'autorisation, régler le montant, via www.parkingpay.ch, selon le moyen de paiement retenu (carte de crédit, LSV, etc.)
- 5 L'autorisation est active dès enregistrement du paiement

Office du stationnement
Rue du Valentin 12 – 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 423 66 59
stationnement@yverdon-les-bains.ch
www.ylb.ch/stationnement

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi
8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30





Merci pour votre attention !

À vos questions !